

Vendeur en boucherie, charcuterie et plats préparés - Préparateur en boucherie - Détaillant en produits frais (Apprentissage)

RÉF | 7877

OBJECTIF ET CONTENU

Programme	<p>Connaissances générales : Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.</p> <p>Connaissances professionnelles : S'initier au métier de préparateur-vendeur ; Réaliser les produits de boucherie ; Préparer à la vente les produits de boucherie ; Assurer l'entretien, le nettoyage et la désinfection ; Vendre des produits de boucherie, des produits de charcuterie et des plats préparés ; S'initier au métier de détaillant ; Maîtriser le commerce de produits frais.</p> <p>Plus de détails, veuillez cliquer ici.</p>
Certification(s) visée(s)	Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Type de formation	Alternance PME

ORGANISATION

Durée	3 année(s)
Horaire	12 heures par semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.
Début	Septembre
Coût	70 € frais administratifs & fournitures - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 23 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir 23 ans maximum**, votre contrat doit se terminer dans l'année civile de vos 26 ans au plus tard
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du SFPME.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Formation en alternance via un contrat d'alternance :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil, il est votre premier interlocuteur pour entrer en formation. ([voir les permanences des délégués à la tutelle](#)).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- La première démarche est de vous présenter à la [permanence d'un délégué à la tutelle](#). Celui-ci s'assurera que vous êtes dans les conditions pour suivre la formation, établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier), vous informera sur le contrat d'alternance.
- Quels sont les documents dont nous avons besoin ?
- votre dernier bulletin;
- votre carte d'identité.
- Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.
- Journée portes ouvertes le 5 mai 2019.

Organisme

efp / SFPME - Apprentissage

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>